

PROCES VERBAL DU LUNDI 08 AVRIL 2013

Membres présents : Christian DAVID, Maire, Emmanuel GRENARD, 1^{er} Adjoint au Maire, Jean Yves COMBY, 2^{ème} Adjoint au Maire, Joël VUAILLAT, Conseiller Municipal Délégué, Francis MORICHEAU, Conseiller Municipal Délégué et les Conseillers Municipaux : Anne LOZNEANU, Christian MILLET, Cédric MERMET-BURNET (arrivé à 20h55).

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Pierre GRENARD, Conseiller Municipal, pouvoir à Christian DAVID, Maire.

Michelle PLOCKI, Conseillère Municipale, pouvoir à Jean-Yves COMBY, 2^{ème} Adjoint au Maire.

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

Emile MARNAT, Conseiller Municipal.

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :

Néant.

Membres en fonction :

Membres présents :	11
Membres absents excusés avec pouvoir(s) :	8
Membres absents excusés sans pouvoir(s) :	2
Membres absents non excusés :	1
	0

Le Lundi 08 avril 2013 à 19 h 30, le Conseil Municipal de La Pesse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle de Mairie, sous la Présidence de Christian DAVID, Maire.

Secrétaire de Séance : Joël VUAILLAT – Adopté à l'unanimité.

En introduction, le Maire demande à rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Création d'ouverture de poste d'Agent Communal et proposition d'embauche de Monsieur Patrick CLEMENT.
- Demande d'appartement de Monsieur Thomas JANOUD ;
- Délibérer sur le principe d'une convention d'occupation des places forestières et d'un coût d'utilisation par des exploitants autres que pour la commune.

Aucune objection n'est faite sur le rajout de ces points.

1°) Proposition d'embauche de Monsieur Patrick CLEMENT et Création d'ouverture de poste d'Agent Communal :

Depuis plusieurs années déjà, nous nous posons la question de la création d'un second poste d'agent communal. Les travaux de plus en plus nombreux à effectuer sur notre commune, l'organisation du déneigement l'hiver dans la mesure où un des déneigeurs actuels souhaite cesser son activité et permettre à notre agent communal Jean Marie DROMARD de mieux planifier son emploi du temps, sont autant d'arguments qui nous incitent à cette démarche.

Après en avoir débattu, il est décidé à l'unanimité des membres présents (sept + deux pouvoirs), de créer ce poste supplémentaire d'agent communal et d'embaucher Patrick CLEMENT à compter du 02 mai 2013 et ce pour une durée déterminée de un an pour se terminer le 30 avril 2014. Sa rémunération nette mensuelle sera de 1 200 € pour 35 h semaine.

Il bénéficiera des avantages sociaux mis en place pour les agents de la commune : tickets « restaurant », le C.N.A.S. et lorsqu'il sera d'astreinte pour le déneigement, il percevra une indemnité à la semaine pour cette contrainte.

En outre, il a été décidé en fonction des disponibilités qui se dégageront dans son emploi du temps et après avoir satisfait aux nécessités des travaux de la commune, de prévoir une convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude et avec la commune des Bouchoux pour des interventions ponctuelles. La commune de La Pesse dans ces cas facturera directement à ces collectivités le coût horaire chargé de notre employé communal mis à disposition.

Arrivée de Cédric MERMET-BURNET à 20 h 55

2°) Approbation des comptes de Gestion 2012 arrêtés par le Trésorier, des comptes administratifs 2012, arrêtés par le Maire, affectation des résultats, vote des 3 taxes « ménage » et vote des budgets primitifs 2013 :

Budget général

C.A. 2012	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	557 894,34	163 799,19
Recettes	793 333,07	339 429 ,64
Résultat exercice 2012	235 438,73	175 630,45
Reprise résultat exercice 2011	114 854,27	-161 217 ,89
Résultat général	350 293,00	14 412,56

Excédent de clôture : **364 705,56 €**

Le maire ayant quitté la salle, le Compte Administratif 2012, présenté par Anne LOZNEANU, est approuvé à l'unanimité. (7 voix + 1 pouvoir)

Le Compte de Gestion 2012 du Trésorier est approuvé à l'unanimité (8 voix + 2 pouvoirs).

B.P. 2013	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	659 963,00	250 676,00
Reprise excédent et/ou déficit 2012		
Total dépenses	659 963,00	250 676,00
Recettes	515 337,00	236 264,00
Reprise excédent et/ou déficit 2012	350 293,00	14 412,00
Total recettes	865 630,00	250 676,00

Le Budget Primitif est approuvé à l'unanimité (8 voix et 2 pouvoirs)

Budget annexe « assainissement »

C.A. 2012	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	30 604,11	25 266,73
Recettes	52 361,97	24 622,73
Résultat exercice 2012	21 757,86	-644,00
Reprise résultat exercice 2011	7 805,75	- 20 252,28
Résultat général	29 563,61	-20 896,28

Excédent de clôture : **8 667,33 €**

Le maire ayant quitté la salle, le Compte Administratif 2012, présenté par Anne LOZNEANU, est approuvé à l'unanimité (7 voix + 1 pouvoir).

Le Compte de Gestion du Trésorier est approuvé à l'unanimité (8 voix + 2 pouvoirs).

B.P. 2013	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	55 296,00	23 660,00
Reprise excédent et/ou déficit 2012		20 896,00
Total dépenses	55 296,00	44 556,00
Recettes	52 429,00	44 556,00
Reprise excédent et/ou déficit 2012	8 667,00	
Total recettes	61 096,00	44 556,00

Le Budget Primitif 2013 est approuvé à l'unanimité (8 voix + 2 pouvoirs).

Vote du taux des 3 taxes « ménages »

Il est rappelé les taux des taxes appliquées en 2012, à savoir Taxe Habitation à 13,20%, Foncier Bâti à 24,79% et Foncier Non Bâti à 33,71%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour (2 pouvoirs) et 1 voix contre, décide d'une augmentation de 2% des taux d'imposition, soit

T.H. à 13,46% pour un produit attendu de 58 982 €

F.B. à 25,28% pour un produit attendu de 80 062 €

F.N.B. à 34,37% pour un produit attendu de 25 606 €

3°) Délibérer pour la détermination de la représentation des communes membres au sein des conseils communautaires de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude :

Le Maire donne lecture du courrier reçu par le Président de la Communauté de Communes qui explique très clairement les raisons de cette délibération, sachant en outre qu'elle ne modifie pas le nombre de représentants de notre commune au sein de cette institution à savoir : Deux élus qui sont, Jean Yves COMBY et Christian DAVID.

A l'unanimité des membres présents (huit + deux pouvoirs) cette délibération est adoptée.

4°) Demande d'appartement par Thomas JANOUD :

Thomas JANOUD a été notre perchman cet hiver et il est logé dans un appartement de la Fromagerie. Ayant trouvé du travail pour la saison estivale sur notre secteur, il nous sollicite pour pouvoir continuer à occuper cet appartement.

Sachant qu'il est seul, nous souhaitons qu'il quitte cet appartement qui est plus destiné à une famille de plusieurs membres et lui proposons un studio du bâtiment Relais des Skieurs.

Les membres présents approuvent ce principe et autorise le Maire à prendre contact avec Thomas JANOUD pour lui faire part de cette proposition.

5°) Délibérer sur le principe d'une convention d'occupation des places forestières communales et du coût de cette mise à disposition :

Francis MORICHEAU qui a géré ce point particulier avec Jean Luc DEPRAZ, notre représentant local de l'ONF, nous expose les tenants et les aboutissants de ce « Contrat de Dépôt ».

L'exemple qui a été pris pour aboutir sur le principe de cette convention est le même que celui qui existe au Syndicat des Ecollets.

Le prix de la location sera fixé à 10 € / l'are / mois, sous réserve d'un montant minimum de facturation ne pouvant être inférieur à 30 par mois. Tout mois entamé est dû en totalité.

Compte tenu des soucis que nous avons avec des exploitants qui ont utilisé nos plates formes sans autorisation et qui les ont sérieusement endommagées, il s'agit là d'une bonne façon de maîtriser ce bien communal avec le soutien de l'ONF.

A l'unanimité des membres présents (huit + deux pouvoirs), cette forme de « Contrat de Dépôt » est adoptée à l'unanimité.

Courriers et Point divers :

- Nous sommes invités à une réunion relative au relais santé concernant le secteur Nord de l'ex communauté de communes des Hautes Combes le 30 avril 2013 de 12 h 30 à 14 h 30 à la salle des Dolines.
Le Maire ne pouvant être disponible, c'est Anne LOZNEANU qui me représentera.
- Le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Jura Initiatives l'informant que dans le cadre du développement de l'entreprise de Thomas SCHMITT (reprise de la Société La Pessière), un prêt d'honneur départemental à taux 0 % en tant que primo développement lui était accordé. Les conseillers municipaux présents se joignent au Maire pour souhaiter une totale réussite à cette initiative fort importante pour notre économie locale et surtout dans le contexte actuel.
- Une note reçue du SICTOM concernant le ramassage des encombrants est donnée à la connaissance des conseillers présents. Un affichage sera fait et l'information portée sur le site internet de la commune.
- Francis MORICHEAU prend en charge les dossiers concernant d'une part la sollicitation par la Forestière du passage sur notre commune pour la cyclo touriste et la demande formulée par le CTP « Chiens Traîneaux Pulka » pour l'organisation sur notre commune du « Trophée Jurassien ».
- Le Maire donne lecture de la lettre recommandée avec AR qu'il a adressé à Mr PESENTI en réponse d'une part au courrier remis en main propre au Maire et d'autre part aux propos diffamatoires qu'il a proféré à l'encontre du Maire lors de la séance publique sur la présentation du PLU le 14 mars 2013 au soir.
- Suite à un entretien avec Mr Nicolas BOYER, le Maire porte à la connaissance des conseillers présents que lors du déneigement du parking situé à l'entrée sud de la commune, parking appelé « stationnement longue durée », une quantité impressionnante de cailloux et graviers ont été propulsés sur sa propriété. Une solution devra être trouvée très rapidement pour remédier à cet inconvénient. De plus, le Maire prendra contact avec Mr Nicolas BOYER pour s'organiser sur l'enlèvement de ces cailloux et graviers.

La séance est levée à 00 h 30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **LUNDI 22 avril 2013 à 18 h.**

Le Maire.

Christian DAVID.

Le Secrétaire de Séance.

Joël VUAILLAT.